

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 07-11057 / 100037
Imprimerie MTL SA, 1752 Villars-sur-Glâne
Offset et divers fabrication
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
8 H
23.01.2008–22.01.2011 (Renouvellement)
- 07-11091 / 110819
Liengme SA, 2300 La Chaux-de-Fonds
décolletage
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
2 H
07.01.2008–30.01.2011 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)

- 07-11049 / 110219
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre
fonderie Novelis
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
30 H
01.01.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-11109 / 102153
Petrostock SA, 1214 Vernier
surveillance de la réception de produits pétroliers par pipeline Méditerranée –
Rhône SPMR/Sappro
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
02.01.2008–01.01.2011 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 07-11068 / 101183
Frigemo SA (Frigemo production Cressier) Fenaco AG, 2088 Cressier NE
secteurs: encavage, triage produit, conditionnement PP1/PP1 et Bosch, produit
précuits, spécialités, produits déshydratés, laboratoire contrôle qualité, logistique,
service technique (contr. STEP, chaudière, silos matière)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
91 H, 16 F
12.12.2007–31.12.2010 (Renouvellement/modification)

**Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet)
(art. 14 et 15 OLT 1)**

- 07-11067 / 101183
Frigemo SA (Frigemo production Cressier) Fenaco AG, 2088 Cressier NE
service de piquet pour l'ensemble du site de production
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
12.12.2007–31.12.2010 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 07-11065 / 101271
Kyburz & Cie SA, 2074 Marin-Epagnier
verres plats minéraux et saphirs
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
2 H
30.01.2008–29.01.2011 (Renouvellement)
- 07-11126 / 100730
Laboratoires Serono SA, 1809 Fenil-sur-Corsier
production et développement "bio-tech"
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
15 H, 10 F
16.01.2008–30.01.2011 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

– 07-10920 / 101585

Rémy Montavon SA, 2856 Boécourt

départements saphir, injection plastique, machine CNC, métallisation sous vide, gravure.

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques

29 H, 25 F

10.10.2007–31.10.2010 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)

– 07-10921 / 111140

Topotarget Switzerland SA, 1004 Lausanne

intervention lors d'alarme sur des équipements de la production et du laboratoire

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

1 H

01.01.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

– 07-10906 / 111140

Topotarget Switzerland SA, 1004 Lausanne

production et laboratoire

horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

1 H, 1 F

01.01.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

28 décembre 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail